

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2026-47
Modification tableau effectif communal
Création d'un poste d'Attaché principal (TC) et d'un poste d'Agent de maitrise (TC)

Convocation du 29/05/2026
Séance du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – AMEN-LORENTE Marie – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – CHOUIN Florian – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – DELAPORTE Celine – MACHO Anthony

Absents : FERRE Gérard – SERMET Nicolas (pouvoir à FARENC) – DANDLER Corinne (pouvoir à FERRE) – HOULES Nicolas (pouvoir à MACHO)

Secrétaire de séance : ROYER Marie-Jeanne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des suppressions de postes. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Considérant la nécessité de créer un poste au service administratif en raison d'un avancement de grade,
Considérant la nécessité de créer un poste au service école/entretien en raison d'une promotion interne,
Considérant l'évolution des services et le besoin de personnel qualifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'attaché principal (TC) et d'un poste d'agent de maitrise (TC).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n° 2025-47 du 09/12/2025 relative au dernier tableau des effectifs adopté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide la création d'un poste d'attaché principal (TC) et d'un poste d'agent de maitrise (TC),

Adopte le tableau de l'effectif actualisé du personnel communal figurant en suivant,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Emplois permanents à Temps Complet (TC)		
EFFECTIF	GRADES	TAUX
1	Attaché principal	TEMPS COMPLET
1	Attaché	
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	
1	Agent de maîtrise principal	
1	Agent de maîtrise	
1	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	
4	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	

Emplois permanents à Temps Non Complet (TNC)		
EFFECTIF	GRADES	TAUX
1	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	TNC 29H
1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	TNC 28H
1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TNC 28H
1	Adjoint administratif	TNC 28H
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TNC 28H
1	Adjoint technique	TNC 28H
1	Adjoint technique	TNC 24H
1	Adjoint technique (<i>poste pouvant être pourvu par un agent contractuel selon l'article L.332-8 5° du CGFP</i>)	TNC 15H

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 08/06/2026
 Publication sur le site internet de la Commune le 08/06/2026

M. J. Royer
Marie-Jeanne ROYER
 Secrétaire de séance



Michel FARENC
 Maire